



ARRETE PORTANT PERMISSION DE VOIRIE

Objet : Stationnement Interdit rue Pierre Abélard

Le Maire de la Commune de Le Pallet

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, signalisation temporaire approuvée par l'arrêté du 6 novembre 1992 complétée par l'arrêté du 31 juillet 2002,

Considérant qu'en raison de l'installation du radar pédagogique effectuée par les agents des Services Techniques de la commune, le stationnement de tous véhicules sera interdit du n°24 au n°26 rue Pierre Abélard à Le Pallet.

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire les mesures utiles dans l'intérêt de la sécurité et de la commodité du passage sur les voies publiques quelles qu'elles soient, et quelle qu'en soit la nature, à l'intérieur de l'agglomération et en dehors de cette agglomération.

ARRETE

ARTICLE 1 : Le stationnement des véhicules sera interdit du n°24 au n°26 rue Pierre Abélard, **le Lundi 31 mars 2025, de 8h30 à 16h30**, afin de procéder à l'installation du radar pédagogique.

ARTICLE 2 : Les dispositions de l'article 1 seront portées à la connaissance des usagers de la route au moyen de signaux réglementaires définis par l'Instruction Générale sur la signalisation routière.

ARTICLE 3 : La pose et la dépose de la signalisation seront à la charge et sous la responsabilité des Services Techniques de la commune.

ARTICLE 4 : Toute contravention au présent arrêté sera poursuivie conformément aux règlements en vigueur.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié en Mairie et affiché sur les panneaux de signalisation.

ARTICLE 6 : Madame la Directrice Générale des Services de la commune de Le Pallet, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de Vallet sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté. Ampliation à Monsieur le Président de la délégation de l'aménagement du vignoble Nantais.

Certifié exécutoire
et publié le

26 MARS 2025

Au Pallet, le 24 mars 2025

Po/Le Maire,

L'adjoint à l'urbanisme et à la voirie,

Xavier RINEAU